« GRAND CONCOURS DE CUISNE MANGE, LILLE 2017 »

Règlement

**Article 1 : Organisation**

Dans le cadre du festival Mange, Lille ! 2017, l’association Mange, Lille !, dénommée ci-après « organisateur », association loi 1901 dont le siège social est situé au 550, rue du Bas Plat, 59118 WAMBRECHIES, organise un jeu gratuit sans obligation d’achat, le « GRAND CONCOURS DE CUISINE MANGE, LILLE ! 2017 » dénommé ci-après le « Jeu ».

Mange, Lille ! organise ce Jeu en partenariat avec La Chambre d’Agriculture Région Nord-Pas de Calais, dont le siège social est au 56 avenue Roger Salengro-BP39-62051 SAINT LAURENT BLANGY et la Ville de Lille.

Le Jeu est annoncé sur le site Internet et la page Facebook de Mange, Lille !, sur la page Facebook de La gastronomie du Nord-Pas de Calais et sur tout autre moyen de communication mis en place par l’organisateur.

**Article 2 : Participation**

Ne peuvent, en tout état de cause, participer au Jeu, les personnes suivantes :

* les membres et le personnel de Mange, Lille ! et de la Chambre d’Agriculture Région Nord-Pas de Calais
* les membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration et/ou la mise en oeuvre du Jeu,
* les membres de leurs familles respectives (par famille, il faut entendre, au sens du présent règlement, les personnes vivant sous le même toit).

Le Jeu est limité à une participation par foyer, même nom, même adresse.

Le Jeu s’adresse à 4 catégories de participants :

* « **juniors** » : particuliers nés entre le 01/01/1999 et le 31/12/2007 (c’est à dire âgés de 10 à 18 ans en 2017) ne fréquentant pas d’établissement d’enseignement des métiers de bouche.
* « **amateurs**» : particuliers n’ayant pas d’activité professionnelle culinaire nés avant le 01/01/1999.
* « **apprenants** » : élèves de lycée, d’école ou de formation préparant aux métiers de la restauration.
* « **professionnels**» : professionnels de la restauration, en activité ou en recherche d’activité, n’ayant pas le statut de chef de cuisine ou n’ayant pas de restaurant à son nom.

Le participant ne peut en aucun cas participer pour le compte d’autres personnes.

Le participant s’engage à transmettre à l’organisateur des informations exactes. Le participant est informé et accepte que les informations ainsi renseignées vaillent preuve de son identité. A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

L’organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu’il estime nécessaire pour le respect du présent article comme de l’ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude. Sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d’information de Mange, Lille ! ont force probante quant aux informations attestant de la régularité de l’inscription des participants.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Toute participation contraire aux stipulations du présent article sera considérée comme nulle et non avenue. De manière générale, le non respect du présent règlement par le participant entraîne la nullité pure et simple de sa participation et, le cas échéant, de l'attribution du ou des dotations.

**Article 3 : Modalités de participation**

Le Jeu consiste en un concours culinaire sur le thème « Dessert ! » mettant en compétition des participants qui auront à réaliser une recette inédite mettant en valeur les produits régionaux de leur choix.

Le Jeu est organisé en 3 étapes.

Etape 1 : Sélection des participants sur dossier

Les candidats à la participation au Jeu peuvent consulter le règlement et télécharger **le dossier de candidature** sur le site : [www.mangelille.com](http://www.mangelille.com) ou sur simple demande à contact@mangelille.com.

Le dossier de candidature comprend :

* les coordonnées complètes du candidat
* les produits retenus par le candidat ainsi que la recette culinaire qu’il propose en conséquences. Cette note pourra intégrer toute information pouvant préciser la pertinence de la proposition.
* une photo numérique de la présentation en assiette du plat finalisé.

**Les produits mis en valeur dans la recette seront des produits issus de l’agriculture, de l’élevage ou de la production artisanale de la région des Hauts de France (anciennes régions Nord Pas-de-Calais et Picardie).**

Le dossier de candidature est à renvoyer dûment complété, **uniquement par mail**, **au plus tard pour le 6 juin 2017 à minuit,** à l’adresse de messagerie électronique suivante : contact@mangelille.com

Le mail d’envoi du dossier de candidature devra impérativement comporter la mention suivante : « *Je, sousigné (nom, prénom), ai lu le règlement du Grand Concours Culinaire Mange, Lille ! 2017 et en accepte les termes. ».*

A l’issue de cette première étape du Jeu, 8 candidats par catégorie seront sélectionnés par un jury technique pour participer à la demi-finale. Ce jury technique sera composé de Mange, Lille !, de la Chambre d’Agriculture de Région Nord-Pas de Calais et de personnalités compétentes.

Les candidats sélectionnés seront contactés au plus tard le **11 juin 2016**, par téléphone et/ou courrier électronique pour les informer de leur participation à la demi-finale.

Etape 2 : demi-finales

Les candidats sélectionnés (les demi-finalistes) devront se présenter les 22 ou 23 juin 2016 au lycée professionnel Ile de Flandre, 246, Quai de la Dérivation à Armentières (59280) à l’heure du rendez-vous préalable à l’épreuve de leur catégorie soit :

* + pour la catégorie « juniors » : **jeudi 22 juin 2017 à 8h15**(pour l’épreuve de 9h à 11h30).
	+ pour la catégorie **« amateurs » : jeudi 22 juin 2017 à 13h45**(pour l’épreuve de 14h30 à 17h).
	+ pour la catégorie **« professionnels» : vendredi 23 juin 2017 à 8h15** (pour épreuve de 9h à 11h30).
	+ pour la catégorie **« apprenants » : vendredi 23 juin 2017 à 13h45** (pour épreuve de 14h30 à 17h)

L’identité des demi-finalistes sera contrôlée en début d‘épreuve.

Les demi-finalistes disposeront de deux heures trente (2h30) pour réaliser l’intégralité de la recette présentée dans leur dossier de candidature, sans commis ni aide de qui que ce soit.

Les postes de travail seront tirés au sort.

Chaque préparation devra être réalisée en 3 portions, et chacune présentée en assiette.

Les demi-finalistes ne pourront pas réaliser une recette différente de celle proposée dans leur dossier de candidature, sous peine d’élimination. Ils ne pourront apporter à la recette décrite dans leur dossier de candidature que quelques adaptations qui devront rester mineures.

Ils cuisineront dans les installations du lycée professionnel d’Ile de Flandre à Armentières et auront accès au matériel courant de cuisine du lycée hôtelier comprenant : casseroles, fours, four à micro-ondes, réchauffe plat, chambre froide, congélateur, réfrigérateur, …

Les préparations des demi-finalistes seront dégustées par un jury technique qui sélectionnera 2 réalisations par catégorie dont les auteurs pourront participer à la finale. Ce jury technique sera composé de Mange, Lille !, de la Chambre d’Agriculture de région Nord Pas de Calais et de personnalités compétentes.

Les candidats sélectionnés (les finalistes) seront informés de leur sélection pour l‘épreuve de finale le jour même de leur épreuve.

Etape 3 : Finales

Les finalistes devront se présenter le **samedi 23 septembre 2016**, à 13h, gare St Sauveur, boulevard Jean-Baptiste Lebas à Lille (59000). L’épreuve se déroulera en début d’après-midi et devant le public du festival Mange, Lille 2016.

Les finalistes disposeront de deux heures (2h) pour réaliser l’intégralité de la recette présentée dans leur dossier de candidature. Chaque finaliste sera assisté d’un commis tiré au sort parmi des élèves du lycée professionnel Ile de Flandre d’Armentières. Ils cuisineront dans la halle B de la gare St Sauveur et travailleront en parallèle et devant le public accédant aux autres activités du festival Mange, Lille ! 2017.

Les postes de travail seront tirés au sort.

Chaque préparation devra être réalisée en 3 portions, chacune présentée en assiette.

Les finalistes ne pourront pas réaliser une recette différente de celle présentée en phase de sélection, sous peine d’élimination. Ils ne pourront apporter à leur réalisation de demi-finale que quelques adaptations qui devront rester mineures.

Les préparations réalisées par les candidats seront dégustées par un jury qui nommera le lauréat de chaque catégorie. Ce jury sera composé de Mange Lille !, de la Chambre d’Agriculture de région Nord Pas de Calais, de chefs partenaires de l’organisateurs, de la ville de Lille, de personnalités extérieures.

La proclamation des résultats des finales de toutes les catégories sera faite dans l’après-midi et clôturera le jeu.

**Article 4 : matériel et ingrédients**

Pour les épreuves de demi-finale et de finale, les candidats apporteront leurs propres 3 assiettes de présentation (et éventuelle petite vaisselle complémentaire de type verrines, coupelles, ...). Ils devront apporter leur propre petit matériel de cuisine (couteaux, fouet, casserole, poêle ou matériel spécifiques, ...).

Pour la finale, ils disposeront sur place d’un matériel de cuisine professionnel forain mis en place pour l’occasion par l’organisateur.

Les participants disposeront, préalablement à l’épreuve proprement dite, de trente (30) minutes pour la mise en place des postes.

Toutes les denrées nécessaires à la préparation sur place de leur recette seront amenées par les candidats dans un « panier » sans aucune préparation préliminaire et les ingrédients ne seront pas transformés, pesée acceptée. Ni les fonds de base ni les sauces ne sont autorisés. Les légumes et fruits ne seront ni épluchés ni pelés préalablement à l’épreuve.

Les paniers seront contrôlés préalablement au début des épreuves proprement dites de demi-finales et de finales.

**Article 5 : les critères**

Les jurys de sélection sur dossier, de demi-finale et de finale, utiliseront, sans ordre préférentiel, les critères suivants :

* originalité de la recette
* qualité gastronomique
* présentation
* utilisation et mise en valeur d’ingrédients d’origine régionale et/ou locale

Les décisions des jurys sont sans appel.

Toute fraude ou tentative de fraude entrainera la nullité de la participation de son responsable.

**Article 6 : les dotations**

Chaque participant, demi-finaliste et finaliste, sera récompensé et se verra attribuer un lot.

Les lots seront remis aux demi-finalistes et finalistes à l’issue de la proclamation des résultats de chacune des épreuves du Jeu.

Les dotations ne pourront donner lieu à une aucune contestation d’aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur sous quelque forme que ce soit (notamment en numéraire), ni à leur reprise, échange ou remplacement, pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de perte ou de vol.

Le cas échéant, les frais et coûts divers inhérents à la jouissance des dotations mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge des lauréats. D’une manière générale, l’organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir à un lauréat pendant la jouissance de la dotation.

L’organisateur se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction d’un lauréat concernant sa dotation. L’organisateur ne saurait être tenu pour responsable si une ou plusieurs des dotations proposées étaient indisponibles temporairement ou définitivement. Il serait alors proposé aux lauréats des dotations de valeur équivalente. L’organisateur n’assume aucune responsabilité en cas de retard, vol et/ou perte des dotations acheminées par voie postale ou quant à leur état de livraison.

**Article 7 : gratuité**

Toutes les participations au Jeu se font à titre gratuit.

Les frais de déplacement et d’hébergement sont à la charge des participants aux épreuves du Jeu.

**Article 8 : données personnelles**

Les données personnelles des participants recueillies à l’occasion de ce Jeu sont destinées à l’organisateur pour les besoins exclusifs du Jeu (prise en compte de la participation, détermination des gagnants et gestion des dotations) et sont obligatoires pour l’attribution de la dotation aux lauréats. A défaut de transmission de ces informations, les participants ne pourront par conséquent pas participer au Jeu, faute de possibilité d’identifier le ou les éventuels lauréats.

Les données personnelles des participants ne seront en aucun cas utilisées à des fins de prospection commerciale.

En acceptant le règlement, le candidat déclare accepter que l'association Mange Lille ! et la Chambre d’agriculture Région Nord Pas-de-Calais procèdent à titre gracieux à l'enregistrement de son image, de ses propos et des recettes présentées. La diffusion et l'exploitation de ces images, de ces propos et des documents et recettes ainsi recueillis pourront se faire par le biais de sites Internet, presse, films, photothèque, publications, brochures accessibles sans aucune restriction d'accès et sans rémunération ou indemnité de la personne concernée par l’organisateur.

L’organisateur reste à la disposition des candidats pour d'éventuelles réclamations concernant des photos et vidéos qui pourraient être prises le jour de l'événement et publiées.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d’un droit d’accès, de rectification, d’opposition et de radiation des données personnelles les concernant en adressant un courrier électronique à l’adresse ci-après en justifiant de leur identité : contact@mangelille.com

Les personnes qui, avant la fin du Jeu, exerceront le droit de suppression des données les concernant, seront réputées renoncer à leur participation.

**Article 9 : responsabilités**

L’organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier totalement ou partiellement ou d'annuler le Jeu, en tous temps, et ce sans préavis, si des circonstances (notamment techniques) indépendantes de sa volonté ou des raisons de force majeure l’y contraignent sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce chef et sans qu’une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants. Dans la mesure du possible, ces changements éventuels dans l’organisation du Jeu feront l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. La responsabilité de l’organisateur est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées.

Il est expressément rappelé que l’Internet n’est pas un réseau sécurisé. L’organisateur ne saurait donc être tenu responsable d’une contamination par d’éventuels virus ou de l’intrusion d’un tiers dans le système du terminal du participant au Jeu, et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site [www.mangelille.com](http://www.mangelille.com). L’organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas d’éventuels dysfonctionnements du réseau Internet perturbant le bon déroulement du Jeu, ni en cas de problème d’acheminement ou de perte de courrier électronique.

L’organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s’il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions les auteurs de ces fraudes.

**Article 10 : dépôt**

Le présent Jeu est soumis à la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française, applicable aux jeux. Tout litige né à l’occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l’amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires compétents du ressort du lieu de domiciliation du demandeur, personne physique, non commerçante.

Le règlement complet du présent Jeu est disponible gratuitement en consultation sur le site [www.mangelille.com](http://www.mangelille.com) ou sur simple demande à l’adresse mail contact@mangelille.fr

Avant le début de chaque épreuve, les participants signeront le présent règlement. Cette signature vaudra acceptation du règlement.

**Article 11 : rappel du calendrier, des horaires et lieux**

Le calendrier général du Jeu est le suivant :

* lancement de l’appel à candidatures : 2 mai 2017
* date ultime de réception des candidatures : lundi 29 mai 2017, à minuit
* information des candidats retenus à participer aux ½ finales : mercredi 7 juin 2017
* demi-finales au lycée professionnel Île de Flandre à Armentières :
	+ pour la catégorie **« juniors » :** **jeudi 22 juin 2017 à 8h15**(pour l’épreuve de 9h à 11h30).
	+ pour la catégorie **« amateurs » : jeudi 22 juin 2017 à 13h45**(pour l’épreuve de 14h30 à 17h).
	+ pour la catégorie **« professionnels» : vendredi 23 juin 2017 à 8h15** (pour épreuve de 9h à 11h30).
	+ pour la catégorie **« apprenants » : vendredi 23 juin 2017 à 13h45** (pour épreuve de 14h30 à 17h)
* finales : samedi 23 septembre 2017, après-midi, en public, dans le cadre du Festival Mange, Lille ! 2017 à Lille.

**Article 12 : interprétation du règlement**

En cas de contestation ou de réclamation relative au Jeu et/ou règlement du Jeu, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l’organisateur au plus tard 1 mois après la clôture du jeu.

+++++++